



**l'oxygène
à la source**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 16 Représentés : 0
--

**Procès-verbal
des délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 2 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à onze heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni au SILA sous la présidence de Pierre BRUYERE.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mme, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Yohann TRANCHANT, Jean-Yves MÂCHARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum fixé à 11 étant atteint, il est procédé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (3 juillet 2023)

AFFAIRES GENERALES

AFFAIRES GENERALES – LETTRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PACTE POUR LE CLIMAT DU GRAND ANNECY

AFFAIRES GENERALES – PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES (HORS CONTENTIEUX) – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

AFFAIRES GENERALES – CREATION DE BASSINS D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LE SITE DU SIEGE DU SILA – PHASE 1 DECONNEXION DE 4 BASSINS VERSANTS – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

GRAND CYCLE DE L'EAU

GRAND CYCLE DE L'EAU – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SUR LES TORRENTS LE FIER ET LE NOM – AVENANT N° 5 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE GROUPEMENT HYDRETTUDES / PATRICK BERNARD

GRAND CYCLE DE L'EAU – REALISATION D'UN CHANTIER PEDAGOGIQUE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE FOYERS DE TOPINAMBOURS – CONVENTION AVEC L'ISETA

ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – DESSERTE EAUX DU LIEU-DIT « ENGLANNAZ » A FAVERGES-SEYTHENEX ET CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE D 596 SITUÉE A FAVERGES-SEYTHENEX AU LIEUDIT « PRE NOVEL »

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE CUSY – DEVOIEMENT DU RESEAU EAUX USEES EN LIEN AVEC L'OPERATION CARE PROMOTION « LES 3 PINS » - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE VILLAZ – DESSERTE EAUX USEES DES LIEUX-DITS « LE PLAN » ET « LA OUARDAZ » - TRANCHE 1 – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE CHARVONNEX – DESSERTE EAUX USEES DES LIEUX-DITS « LES GRANDS CHAMPS » ET « CHAMPS RITZ » - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – TRAITEMENT PONCTUEL DE SECOURS EN CENTRE DE COMPOSTAGE NORME DES BOUES DES UDEP DU SILA – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Bureau (3 juillet 2023)

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2023 est approuvé sans observation.

AFFAIRES GENERALES

205-23 / AFFAIRES GENERALES – LETTRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PACTE POUR LE CLIMAT DU GRAND ANNECY

Exposé de Claire LEPAN,

Le Grand Annecy est porteur du Pacte pour le climat qui s'inscrit dans un plan ambitieux climat air énergie. Ce plan a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire afin d'accélérer la transition écologique et la résilience face au dérèglement climatique.

A cet effet, le Grand Annecy a sollicité le SILA afin de devenir partenaire, et en conséquence mettre en valeur deux actions réalisées pour la transition écologique et s'engager à mettre en œuvre deux nouvelles actions par la signature du Pacte du climat.

Les actions retenues sont les suivantes :

- Au titre des réalisations :
 - o La méthanisation des boues et la production de biogaz sur SILOE
 - o La mise en place des stations de mesure des débits des cours d'eau
- Au titre des projets :
 - o L'infiltration des eaux pluviales urbaines sur le site du siège
 - o L'étude prospective de la qualité des eaux du lac dans le cadre du Plan lac 2030.

Il convient en conséquence d'acter ce partenariat du Pacte pour le climat et les actions retenues via une lettre d'engagement envers le Grand Annecy.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'engagement présenté,
2. autoriser le Président à signer la lettre d'engagement correspondante.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 16

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

206-23 / AFFAIRES GENERALES – PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES (HORS CONTENTIEUX) – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé du Président,

Afin de solliciter des prestations de conseil et d'assistance juridique et de représentation en justice, le SILA a passé en application de la délibération n° 254-19 du Bureau syndical du 30 septembre 2019, les accords-cadres mixtes mono-attributaires à bons de commande et marchés subséquents suivants :

- Lot n°1 Droit administratif général – Cabinet PETIT
- Lot n°2 Droit de la fonction publique – Eric LANDOT
- Lot n°3 Droit de la commande publique et montages complexes – PAILLAT CONTI

Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Conformément à la législation en vigueur, les procédures contentieuses et pré-contentieuses ne rentrent plus dans le cadre de ces marchés de prestations de conseil et d'assistance juridiques afin de valoriser le libre-choix de l'avocat.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 2° et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique (procédure adaptée spécifique aux marchés de services juridiques), en vue de la passation d'accords-cadres de services à bons de commande mono-attributaire, avec maximum, selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant estimatif € HT		Montant maximum € HT	
	Annuel	Total	Annuel	Total
Lot 1 Droit administratif général	16 350 €	65 400 €	32 700 €	130 800 €
Lot 2 Droit de la fonction publique	6 000 €	24 000 €	12 000 €	48 000 €
Lot 3 Droit de la commande publique, des contrats et montages complexes	5 100 €	20 400 €	10 200 €	40 800 €
Lot 4 Droit de l'environnement	8 100 €	32 400 €	16 200 €	64 800 €

Le marché a pour objet les prestations de conseil et d'assistance juridiques (hors contentieux).

Les accords-cadres sont conclus pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductibles tacitement annuellement 3 fois pour la même période.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer les accords-cadres avec le(les) cabinet(s) d'avocats retenu(s), sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 16

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

207-23 / AFFAIRES GENERALES – CREATION DE BASSINS D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LE SITE DU SIEGE DU SILA – PHASE 1 DECONNEXION DE 4 BASSINS VERSANTS – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé du Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n° Q2-9-2 du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy « Exemplarité des collectivités : déconnexion des EPU sur le ou les sites du SILA », il convient d'améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines.

L'objectif de ces travaux est la déconnexion des eaux pluviales urbaines sur le site du siège du SILA. Les caractéristiques des travaux de la phase 1 sont :

- la déconnexion de 7 300 m² de surface ;
- la réalisation de 4 bassins versants identifiés comme prioritaires (BV5, 6, 9 et 10) ;
- la réalisation d'un espace pédagogique pour sensibiliser le grand public.

Une deuxième phase des travaux sera réalisée ultérieurement.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux, selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant estimatif € HT
Lot 1 VRD	120 000 €
Lot 2 Aménagements paysagers	130 000 €
Total	250 000 €

Le marché a pour objet la création de bassins d'infiltration des eaux pluviales urbaines sur le site du siège du SILA – phase 1 et l'aménagement d'un espace pédagogique.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. M. LECONTE précise que l'Agence de l'eau a fait évoluer sa politique concernant les eaux pluviales.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

GRAND CYCLE DE L'EAU

208-23 / GRAND CYCLE DE L'EAU – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SUR LES TORRENTS LE FIER ET LE NOM – AVENANT N° 5 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE GROUPEMENT HYDRETTUES / PATRICK BERNARD

Exposé de Pierre BARRUCAND,

La Communauté de communes des Vallées de Thônes a passé un marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que des avenants n° 1 à 4, avec le groupement HYDRETTUES / Patrick BERNARD, concernant les travaux d'aménagements hydrauliques sur les torrents « Le Fier » et « Le Nom », pour un montant de 481 524,98 € HT (avenants compris).

La compétence Grand cycle de l'eau, comprenant la GEMAPI, a été transférée au SILA au 1^{er} janvier 2022, entraînant un transfert des marchés publics correspondants et des autorisations liées.

Le délai des travaux a dû être prolongé sur l'année 2023 pour diverses raisons (complexité du chantier, respect de l'arrêté préfectoral...).

Du fait de la prolongation de la durée du marché et d'une impossibilité de mutualisation des travaux et donc de suivi par le maître d'œuvre, il convient en conséquence de modifier, par voie d'avenant n° 5, le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour les phases VISA et DET.

Il est nécessaire de prendre en compte l'ajout d'une nouvelle prestation non prévue au marché conformément à l'arrêté préfectoral n° DDT-2021-1185- du 24 août 2021 consistant en la mise en œuvre de mesures de réduction pour la préservation de la faune et de la flore.

Il est proposé en conséquence, de prendre en compte l'augmentation du montant du marché comme suit :

➤ Montant du marché transféré par la CCVT (y compris avenants précédents) :	481 542,98 € HT
➤ Avenant n° 5 :	+ 10 125 € HT
➤ Nouveau montant du marché :	491 649,98 € HT

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 10 juillet 2023.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 5 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 16

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

**209-23 / GRAND CYCLE DE L'EAU – REALISATION D'UN CHANTIER PEDAGOGIQUE
CONCERNANT LE TRAITEMENT DE FOYERS DE TOPINAMBOURS – CONVENTION AVEC L'ISETA**

Exposé d'Anthony GRANGER,

Dans le cadre de sa compétence Grand cycle de l'eau, le SILA décline une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) sur le bassin versant Fier et lac d'Annecy.

La programmation pour l'année 2023 prévoit le traitement d'un des foyers prioritaires de topinambour, situé sur le Vallon du Fier à Annecy.

Le lycée agricole de l'ISETA recherche des chantiers pélagiques pour mettre en situation les élèves et illustrer par des cas concrets les éléments théoriques vus en classe.

Afin de répondre au besoin du SILA et de l'ISETA, il est envisagé de faire intervenir l'ISETA sur le traitement de foyer de topinambour dans le cadre d'un chantier pédagogique. Une classe de bac professionnel aménagement sera mobilisée sur une journée, pour la période septembre/octobre 2023.

Il convient en conséquence de passer une convention avec l'ISETA ayant pour objet de définir les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que les modalités financières.

La participation financière du SILA s'élève à 720 € par jour et par classe, correspondant aux frais de fonctionnement liés au chantier, les besoins identifiés étant d'une journée de chantier pour une classe.

La convention est conclue pour l'intervention ponctuelle qui en fait l'objet.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver la convention présentée,
2. autoriser le Président à la signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 16

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

ASSAINISSEMENT

210-23 / ASSAINISSEMENT EAUX USEES – DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « ENGLANNAZ » A FAVERGES-SEYTHENEX ET CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE D 5996 SITUEE A FAVERGES-SEYTHENEX AU LIEUDIT « PRE NOVEL »

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de la desserte eaux usées du lieudit « Englannaz » sur la commune de Faverges-Seythenex, le SILA a prévu la réalisation d'une station de refoulement des eaux usées sur la parcelle cadastrée section D numéro 5996 au lieudit « Pré Novel » à Faverges-Seythenex.

Le propriétaire de la parcelle a donné son accord à l'acquisition par le SILA d'une emprise de terrain de 95 m² à prendre sur la parcelle susvisée (surface exacte à déterminer par document d'arpentage), au prix de 10 € le m², soit pour un prix global de 950 €.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette emprise de terrain.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du SILA.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. donner leur accord pour cette acquisition,
2. autoriser le Président à signer l'acte notarié à intervenir pour le régulariser, ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

211-23 / ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE CUSY – DEVOIEMENT DU RESEAU EAUX USEES EN LIEN AVEC L'OPERATION CARE PROMOTION « LES 3 PINS » - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE

Exposé de Christian ROPHILLE,

Le SILA a réceptionné les travaux de réalisation d'un collecteur d'eaux usées desservant le secteur Boissard-Gaillat sur la commune de Cusy, collecteur se développant en partie sur les parcelles OB 2000 et 1846. La commune souhaite aujourd'hui dévoyer ce projet validé en 2019 au profit de la construction de l'opération immobilière « Les « 3 Pins ». Il est donc nécessaire, en conséquence, de réaliser les travaux de dévoiement du collecteur, qui empruntera la route des Crêts.

Il y a lieu, en conséquence, de passer avec la commune de Cusy une convention de financement, fixant le montant à verser au SILA par la commune, pour le dévoiement du collecteur d'assainissement dans le cadre du projet immobilier « Les 3 Pins ».

Le montant de la participation à verser au SILA par la commune est estimé à 46 403,93 € HT, correspondant au coût de décaissement des enrobés, réalisation des tranchées, pose des regards, collecteur et réalisation des enrobés définitifs sur la route des Crêts. Une refacturation sera établie au réel sur présentation du décompte final de l'opération.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver la convention présentée à intervenir avec la commune de Cusy,
2. autoriser le Président à la signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

212-23 / ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE VILLAZ – DESSERTE EAUX USEES DES LIEUX-DITS « LE PLAN » ET « LA OUARDAZ » - TRANCHE 1 – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées » et conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, il est prévu la desserte en eaux usées des lieux-dits « Le Plan » et « La Ouardaz » - tranche 1, sur la commune de Villaz.

Les caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- pose de collecteurs gravitaires sur un linéaire de 2155 ml environ (sur voirie publique : route de la Fillière – 918 ml, chemin de la Salle – 207 ml, chemin du Pautex – 45 ml, route du Pré Fleuri – 175 ml / sur voirie privée : route de la Fillière – 95 ml, chemin du Pautex – 125 ml, chemin de la Scierie – 295 ml, route du Pré Fleuri – 230 ml / sur champs privé – 65 ml) en fonte ductile de diamètre 200 mm comprenant 43 regards de visites étanches de diamètre 1000 mm équipés d'un dispositif de fermeture ;
- réalisation de 53 branchements pour un linéaire de 418 ml environ en polypropylène de 160 mm de diamètre.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la desserte eaux usées des lieux-dits « Le Plan » et « La Ouardaz » - tranche 1, sur la commune de Villaz.

Le montant estimatif du marché est de 1 440 000 € HT, correspondant aux crédits budgétaires alloués pour ces travaux.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

M. MARTINOD souligne que c'est un projet judicieux du fait des nombreuses installations d'assainissement non collectif non conformes. Une seconde tranche interviendra pour raccorder l'ensemble des habitations du secteur. M. MARTINOD remercie les membres du Bureau de leur soutien.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

213-23 / ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE CHARVONNEX – DESSERTE EAUX USEES DES LIEUX-DITS « LES GRANDS CHAMPS » ET « CHAMPS RITZ » - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées » et conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, il est prévu la desserte en eaux usées des lieux-dits « Les Grands Champs » et « Champs Ritz » sur la commune de Charvonnex. Par délibération n° 316-22 du Bureau syndical du 12 décembre 2022, les membres du Bureau avaient approuvé le lancement d'une consultation concernant cette opération de desserte. L'évolution du projet révèle une hausse du coût estimatif qui s'établit désormais à 475 000 € HT.

Les nouvelles caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- pose de collecteur en tuyaux fonte ductile revêtement intérieur alumineux de diamètre 200 mm sur une longueur de 697 ml, sur voiries publiques et parcelles privées avec un raccordement sur le collecteur existant, comprenant 20 regards de visite étanches de diamètre 1000 mm ;
- réalisation de 17 branchements (tuyaux PVC), de 160 mm de diamètre sur une longueur de 163 ml environ.

Il est proposé en conséquence retirer la délibération n° 316-22 du Bureau syndical du 12 décembre 2022 et de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la desserte eaux usées des lieux-dits « Les Grands Champs » et « Champs Ritz » sur la commune de Charvonnex.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. retirer la délibération n° 316-22 du Bureau syndical du 12 décembre 2022,
2. approuver le projet présenté,
3. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
4. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

214-23 / ASSAINISSEMENT EAUX USEES – TRAITEMENT PONCTUEL DE SECOURS EN CENTRE DE COMPOSTAGE NORME DES BOUES DES UDEP DU SILA – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

Les boues déshydratées issues des usines de dépollution des eaux usées du SILA sont prioritairement valorisées énergétiquement à Sinergie.

En cas d'arrêt d'une ou plusieurs lignes d'incinération pour cause d'avarie ou de maintenance, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un traitement ponctuel de secours pour les boues des UDEP du SILA autre que le traitement de secours sur l'UIOM de Savoie Déchets à Chambéry.

En application de la délibération n° 265-19 du Bureau syndical du 30 septembre 2019, le SILA a passé un marché de prestation de services à bons de commande, après appel d'offres ouvert, ayant pour objet le traitement ponctuel de secours en centre de compostage des boues des UDEP, avec la société SEDE.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2 et R. 2162-1 du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un accord-cadre de services à bons de commande mono-attributaire, avec maximum, selon les modalités suivantes :

- Montant estimatif annuel : 120 000 € HT
(soit 480 000 € HT sur la durée totale du marché)
- Montant maximum annuel : 170 000 € HT
(soit 680 000 € HT sur la durée totale du marché)

Le marché a pour objet le traitement ponctuel de secours en centre de compostage normé des boues des UDEP du SILA.

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, reconductible tacitement annuellement 3 fois pour la même période.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert,
3. autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

INFORMATION & QUESTIONS DIVERSES

➤ Inauguration de la véloroute de la rive Est du lac d'Annecy

Le Président informe les membres du Bureau de l'inauguration de la véloroute de la rive Est du lac d'Annecy qui aura lieu le 5 octobre 2023.

➤ Voie verte – Travaux d'élargissement de la voie verte en rive ouest – Marché de maîtrise d'œuvre

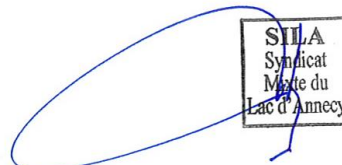
M. MALAPLATE s'interroge sur l'avancement du dossier d'élargissement de la voie verte. Il est précisé que les offres concernant le marché de maîtrise d'œuvre sont en cours d'analyse par les services, conformément au calendrier prévisionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée, et clôt la séance à 11h30.

Le Secrétaire de séance
Séverine MUGNIER



Le Président,
Pierre BRUYERE



SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy